



J'ai une question

- Avoir des renseignements sur ma demande ou mon dossier en cours.
- Connaître l'offre d'Action Logement et vérifier mon éligibilité.

Par téléphone : **0970 800 800** (Appel non surtaxé - Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h30)

Par internet : www.actionlogement.fr



Je souhaite déposer une demande

Aides aux salariés en difficulté



- Je sollicite un contact avec un conseiller via le site www.actionlogement.fr, rubrique « Surmonter des difficultés » ou par téléphone au **0970 800 800**.
- Je fais le point de ma situation par téléphone avec mon conseiller.
- Je lui communique par mail l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de mon dossier.

Demande de logement social



- Je n'ai pas encore de numéro de demandeur, je me renseigne auprès de mon employeur pour savoir s'il n'existe pas un point de contact dédié entre Action Logement et mon entreprise (espace de saisie en ligne ou boîte mail spécifique). Si ce n'est pas le cas, je saisis ma demande et les pièces justificatives sur : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

Pour rappel - Durant la période de confinement :

- Les équipes d'Action Logement Services traitent les demandes reçues,
- Les visites de logement sur site ne sont plus assurées pour des raisons de sécurité. Des visites virtuelles peuvent être proposées par certains bailleurs,
- Les dossiers de candidatures seront traités par les bailleurs qui seront en capacité de le faire,
- Les commissions d'attribution dématérialisées seront réalisées par certains bailleurs,
- Si l'attribution a lieu pendant une période sans visite, le locataire pourra confirmer l'acceptation de son logement dès qu'une visite du logement pourra de nouveau avoir lieu,
- Les locataires ayant donné congé voient leur bail se prolonger automatiquement.

Prêts



A la réception du dossier envoyé par mon conseiller, je renseigne celui-ci, j'y joins les pièces justificatives demandées et transmets le tout :

- **Ile-de-France** : parisaccession3.als@actionlogement.fr (dossier accession ou travaux).
 - **Autres régions** : 5088.pea@actionlogement.fr (accession) ou 5055.pea@actionlogement.fr (travaux).
- Une fois mon dossier étudié et validé, mon conseiller m'adresse par mail une offre de prêt/contrat de crédit à signer et à renvoyer.

- Je dispose d'une imprimante : j'imprime le document, le signe, le scanne et le renvoie par mail,
 - Je ne dispose pas d'imprimante : je valide mon offre de prêt/contrat de crédit par mail.
- Dans les deux cas, dès que les services postaux le permettront, j'envoie un exemplaire papier de mon offre de prêt/contrat de crédit dûment signé et paraphé (et ses annexes) à l'adresse indiquée sur le mail reçu.

Aides



Rendez-vous sur les sites dédiés : **Loca-Pass, Visale, Mobili-Jeune, Aide à la mobilité, Aide à l'adaptation du logement au vieillissement, Aide à la rénovation énergétique.**

Financer ma mobilité



A la réception du dossier envoyé par mon conseiller, je renseigne celui-ci, y joins les pièces justificatives demandées et transmets le tout : pea5090@actionlogement.fr (suivre le même process que pour les prêts).

J'attends le versement de mon prêt ou de mon aide



En cette période exceptionnelle, Action Logement priorise le traitement des salariés en difficulté et le débloqué des fonds des demandes de prêts validés. Compte tenu de la mise en place d'organisations spécifiques et adaptées à la situation actuelle, nos délais de traitement sont allongés. Merci par avance de votre bienveillance envers nos équipes qui s'engagent à mettre tout en oeuvre pour vous apporter le meilleur service.